



## Chèques sans provision compte associatif/perso

Par **Jonathan37**, le **04/06/2013** à **23:56**

Bonjour,

Je viens vous demander quelques renseignements suite à un problème.

Voilà, je suis président d'une association loi 1901 visant à aider les jeunes auto entrepreneur à ce développer.

Le souci est que le trésorier de l'association a émie un chèques sans provision " C'étais un chèque de l'association".

J'aimerais savoir si mes compte perso risque d'avoir un fichage à la banque de France.

J'ai peur que mon compte perso ai un fichage et que de ce fait tout mes droit bancaires soit suspendu pendant 5 ans.

Merci de votre aide.